



MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES TRANSPORTS, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

## Communiqué de presse

Paris, le 16 juillet 2014

### **Najat VALLAUD-BELKACEM et Frédéric CUVILLIER signent le premier plan sectoriel pour la mixité des métiers**



Cette année, et pour la première fois, la mixité des métiers devient une politique publique à part entière. Le gouvernement s'est ainsi fixé comme objectif de faire passer la part des métiers considérés comme mixtes (deuxième sexe représenté à au moins 40%) de seulement 12% à 30% d'ici 2025. Depuis le mois de mars 2014, le ministère des Droits des femmes a pour cela lancé, en partenariat étroit avec les fédérations professionnelles, organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et fondations d'entreprises, une série d'initiatives pour faire progresser la mixité dans dix secteurs stratégiques, déficitaires en la matière et porteurs d'emplois.

Le premier des dix plans sectoriels, que Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et Frédéric CUVILLIER, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche ont signé aujourd'hui, concerne le secteur des transports.

Bien qu'en progression, la part des femmes dans ce secteur est encore faible (cf. chiffres ci-dessous). Dans les branches du transport de marchandises, transport de voyageurs, transport public urbain et le transport maritime, les partenaires réunis aujourd'hui se sont donc engagés à :

- Travailler sur les représentations sexuées associées à certains métiers, en agissant dès l'orientation, par le biais d'interventions dans des établissements scolaires et universitaires, ou en accueillant des élèves et des équipes pédagogiques dans les entreprises.
- Sensibiliser les entreprises à l'intérêt d'adopter une stratégie de recrutement favorisant la mixité.
- Accompagner et outiller les entreprises pour l'intégration des nouveaux salarié-e-s, notamment en accompagnant les conditions de travail et d'accueil au sein de l'entreprise (vestiaires distincts, ergonomie...).
- Veiller au respect de l'égalité en matière de politique salariale, de formation, de promotion et d'équilibre des temps de vie au cours de l'évolution professionnelle.
- Favoriser l'échange de bonnes pratiques dans le secteur, avec l'élaboration d'un kit égalité.

De son côté, l'Etat s'engage, en partenariat avec Pôle Emploi, à mener des actions en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle dans les métiers du transport auprès des demandeurs d'emploi. Pour chaque offre d'emploi, Pôle Emploi s'engage ainsi, lorsque cela est possible, à promouvoir auprès des entreprises l'ouverture à des candidatures issues des deux sexes.

**CHIFFRES CLES :**

**Part des femmes dans le secteur des transports**

**Transport public urbain :**

18,4% de l'effectif total en 2013, contre 14,5% en 2004.

16,3% des conducteurs

**Transport de voyageurs :**

20% de l'effectif total

**Transport routier de marchandises :**

10% de l'effectif total

Seulement 3% des conducteurs

**Transport maritime :**

5,9% de femmes parmi les marins en activité (8,6% dans le commerce, 3,5% dans la pêche)



**Contacts presse :**

*Service presse du Ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports :*

Mélanie Branco - 01 49 55 34 11

Service presse du Secrétariat d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche : 01 40 81 77 57